

La part fixe dans la tarification de l'eau des ménages, 2012, Henri Smets

La part fixe du tarif binôme ou abonnement est utilisée dans la plupart des municipalités pour couvrir les coûts de comptage et de facturation de la consommation d'eau des ménages et sert aussi à financer une partie plus ou moins importante des investissements.

De ce fait, les petits usagers sont souvent amenés à financer une part plus que proportionnelle des investissements.

En général, les personnes isolées payent leur eau plus chère que les familles ou que les commerces.

Pour des raisons d'équité, il serait justifié de réduire la part fixe du tarif et de mieux répartir la charge des investissements entre tous les usagers.

Alors que de nombreuses grandes villes font déjà appel à une petite part fixe, près du quart des municipalités françaises pratiquent encore une part fixe relativement élevée.

Pour des raisons tant sociales qu'environnementales, une réorganisation tarifaire serait justifiée pour réduire les différences de prix moyen de l'eau à charge des usagers.

PLUS D'INFORMATION

Aux Editions Johanet

www.editions-johanet.net/ouvrage/?id=56